

ID: 060-200066975-20211118-2021CC05065-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°: 2021-CC-05-065

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle du conseil municipal à Chamant, Place Pierre Barrachin, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mardi 9 novembre 2021, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code

Général des Collectivités Territoriales.

Séance du :

18 NOVEMBRE 2021

<u>Siégeaient à l'assemblée</u> :

Nombre de Délégués :

- En exercice:

- Représentés :

- Présents :

- Votants:

- Absents:

Monsieur BATTAGLIA Alain Madame BENOIST Magalie Monsieur BLOT Laurent Monsieur CHARRIER Philippe Monsieur CURTIL Benoït Monsieur DIEDRICH Wilfried Monsieur DUMOULIN François

Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile
Monsieur GRANZIERA Gilles

Madame LUDMANN Véronique

Monsieur MARECHAL Guillaume Monsieur MELIQUE Jacky Madame MIFSUD Florence

Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-

Pierre

Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine Madame PRUVOST BITAR Véronique

Monsieur ROLAND Dimitri Madame SIBILLE Elisabeth Monsieur SICARD Bruno Madame TONDELLIER Viviane

Ont donné pouvoir:

Résultats:

Monsieur ACCIAI Maxime à Monsieur GRANZIERA Gilles

- Pour : 40 Monsieur BARON Jean-Marc à Monsieur CURTIL Benoît

- Contre : - Madame BONGIOVANNI Julie à Monsieur DIEDRICH Wilfried

Monsieur BOUFFLET Pierre à Monsieur BATTAGLIA Alain

Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie

Monsieur GU

44

22

18

40

4

Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine

Madame JAUNET Christel à Monsieur DUMOULIN François Madame LAPIE Dominique à Madame GAUVILLE-HERBET Cécile

Secrétaire de séance : François DUMOULIN

Monsieur LEFEVRE Sylvain à Madame SIBILLE Elisabeth Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe

Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame LOZANO Michelle à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame MARTIN Emilie à Monsieur GRANZIERA Gilles

Monsieur NOCTON Laurent à Madame TONDELLIER Viviane Madame PIERA Pascale à Madame MIFSUD Florence

Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame LUDMANN Véronique Madame REYNAL Sophie à Madame PRUVOST BITAR Véronique

Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre

Etaient absents remplacés par un suppléant :

Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc par Madame BELGUERRAS Martine

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

ID: 060-200066975-20211118-2021CC05065-DE

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le 29/11/2021

5LO~

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence

Monsieur BOULANGER Damien Monsieur FROMENT Daniel Madame GORSE-CAILLOU Isabelle Monsieur PATRIA Alexis

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 22 présents et 18 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021) qui dispose que, par dérogation aux dispositions du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [....] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Il procède ensuite à l'examen de la question.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante :

Par délibération n° 2021-CC-02-036 en date du 15 avril 2021, le Conseil Communautaire a voté le budget principal 2021. Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'acter les modifications ci-après par le biais d'une décision modificative de crédits n°1 :

En section de fonctionnement :

- o Des virements de crédits du chapitre 011 (charges à caractère général) au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) au regard de l'évolution de la nomenclature comptable M14. Ces virements portent essentiellement sur les droits d'utilisation des logiciels et la part fixe du traitement OMr.
- o De nouvelles dépenses, notamment un complément de crédits lié au tonnage des déchets ménagers, une étude sur les biodéchets, l'achat de sacs déchets verts, le marché EUROVIA pour l'entretien des voiries et réseaux divers communautaires, la participation annuelle 2021 au chantier d'insertion.

• En section d'investissement :

- o Un complément de crédits de 190 000 euros pour la liaison ferroviaire Roissy Picardie pour engager la convention initiale de 200 000 euros et l'avenant financier de 40 000 euros (pour mémoire, la somme de 50 000 euros avait été inscrite au budget primitif).
- o La somme de 28 000 euros pour les terrains locatifs familiaux pour les frais d'études relatifs à l'assistance à maitrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre, en complément des 92 000 euros inscrits au budget primitif.
- O Des crédits supplémentaires pour les travaux sur les voiries communautaires dans le cadre du marché à bons de commande EUROVIA, la modernisation du réseau informatique et l'acquisition d'ordinateurs, complément de travaux des PAV Cours Thore Montmorency et de matériels techniques divers.

Il est précisé que l'ensemble de ces nouvelles dépenses est financé par les économies réalisées au chapitre 014 - atténuations de produits.

Le virement de section (023/021) est impacté à hauteur de 212 000,00 euros.

En accord avec Monsieur le Comptable Public, des crédits pour les opérations d'ordre sont également inscrits :

- ✓ 50 000,00 euros pour l'intégration des frais d'études notamment de la voie douce Senlis Chamant,
- √ 59 544,25 euros pour les amortissements.

				+	[e]						F	Envoyé er Reçu en p Affiché le :	réfecture	le 29/11/		D.//
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Observations	SMDO : part fixe OMr (transfert au chapitre 65)	Droits d'utilisation des logiciels (mise à jour de la nomenclature)	Service OM: sacs déchets verts (13 000€) + étude RETIF sur les biodéchets (4 000 €) composteurs (5 000 €)	Nouvelles dépenses : formation à l'utilisation du site Internet, location d'un véhicule, marché EUROVIA	Equilibre du virement de section 021/023	Financement des nouvelles dépenses	SMDO : part fixe OMr (transfert du chapitre 011)	SMDO : complément de crédits lié au tonnage	Senlis : chantier d'insertion 2021	- 1				18-2021CC0	5065-D
	Augmentation de crédits	9 000€	3 00.0	22 000,000 €	15 500,00 €	€ 00,00	€ 0,00 €	180 000,00 €	30 000,000 €	20 203,00 €	2 000,000 €	12 000,000 €	15 000,000 €	59 544,25 €	212 000,000 €	568 247,25 €
	Diminution de crédits	180 000,000 €	12 000,000 €	0,00 €	0,00 €	212 000,000 €	164 247,25 €	€000	€ 0,00 €	€ 00,00	9 000€	0,00 €	€ 0000	€ 000 €	0,00€	568 247,25 €
				Charges à caractère général			Attenuations de produits			Autres charges de gestion courante			Charges financières	Opérations d'ordre	Virement à la section d'investissement	Total

										Envoyé en préfecture le 29/11/2021 Reçu en préfecture le 29/11/2021				
				i.					Affiché le 29/11/2021 ==				4	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Observations	TFL : Complément de crédits AMO +MOE	Liaison Roissy Picardie : Complément de crédits (engagement initial + avenant)	Marché EUROVIA (VRD communautaires)	Service OM: complément de travaux des PAV Cours Thore Montmorency	Matériel informatique : accès VPN, bornes WIFI, achat de PC	Matériel technique : rayonnage pour archives, ensemble de boites à lettre pour le Quartier Ordener,	Intégration des frais d'études	ıts		e 29/11/2021 -200066975-20			▽ -D
	Nouvelles recettes	0,00 € TFL : Complé	0,00 € Liaison Roiss	0,00 € Marché EUR	0,00 € Service OM:	0,00 € Matériel infor	0,00 € Matériel tech Ordener,	50 000,00 € Intégration de	59 544,25 € Amortissements	212 000,000 €	321 544,25 €			
	Nouvelles dépenses	28 000,000 €	190 000,00 €	18 000,000 €	16 000,000 €	11 044,25 €	8 500,00 €	50 000,000 €	9 000€	€ 0000	321 544,25 €			
	Chapitres	Chapitres mmobilisation incorporelles Subventions d'équipement versées Immobilisation corporelles						Opérations patrimoniales	Opérations d'ordre	Virement à la section d'investissement	Total			

Envoyé en préfecture le 29/11/2021 Reçu en préfecture le 29/11/2021 SLO

Affiché le 29/11/2021

ID: 060-200066975-20211118-2021CC05065-DE

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<u>Vu</u> l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

<u>Vu</u> le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.);

Vu l'instruction budgétaire et comptable en vigueur,

Vu la délibération en date du 30 mars 2021 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération n° 2021-CC-02-036 en date du 15 avril 2021 de vote du budget PRINCIPAL 2021 ;

<u>Vu</u> l'avis de la Commission des finances du 9 novembre 2021 ;

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget PRINCIPAL 2021 par le biais d'une décision modificative n°1;

DECIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1: de VOTER la décision modificative n°1 au budget PRINCIPAL 2021, par nature, par chapitre et par opération :

SECTION DE FO	INCTIONINEME!	N1	
Chapitres	BP 2021	DM n°1	BP + DM n°1
011 : Charges à caractère général	2 279 436,19 €	-154 500,00 €	2 128 536,19 €
012 : Charges de personnel	1 020 214,00 €	0,00 €	1 020 214,00 €
014 : Atténuations de produits	9 872 618,00 €	-376 247,25 €	9 492 770,75 €
022 : Dépenses imprévues	300 353,00 €	0,00 €	300 353,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	1 345 362,22 €	244 203,00 €	1 589 565,22 €
66 : Charges financières	80 600,00 €	15 000,00 €	95 600,00 €
67 : Charges exceptionnelles	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	445 455,75 €	59 544,25 €	505 000,00 €
023 : Virement à la section d'investissement	800 000,00 €	212 000,00 €	1 012 000,00 €
Total des dépenses	16 152 039,16 €	0,00 €	16 152 039,16 €
002 : Résultat de fonctionnement reporté	241 661,16 €	0,00 €	241 661,16 €
013 : Atténuation de charges	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €

Envoyé en préfecture le 29/11/2021 Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le 29/11/2021

ID : 060-200066975-20211118-2021CC05065-DE

	ID: 060-200066975-202	211118-2021CC05065-DE
213 875,00 €	0,00€	213 875,00 €
11 254 949,00 €	0,00 €	11 254 949,00 €
4 293 554,00 €	0,00€	4 293 554,00 €
133 000,00 €	0,00€	133 000,00 €
16 152 039,16 €	0,00 €	16 152 039,16 €
	11 254 949,00 € 4 293 554,00 € 133 000,00 €	213 875,00 € 0,00 € 11 254 949,00 € 0,00 € 4 293 554,00 € 0,00 € 133 000,00 € 0,00 €

SECTION D'IN	VESTISSEMEN	T	
Chapitres	BP 2021	DM n°1	BP + DM n°1
16 : Emprunts et dettes assimilées	280 000,00 €	0,00 €	280 000,00 €
020 : Dépenses imprévues	158 437,45 €	0,00 €	158 437,45 €
20 : Immobilisations incorporelles	539 069,94 €	28 000,00 €	567 069,94 €
204 : Subventions d'équipement versées	749 571,00 €	190 000,00 €	939 571,00 €
21 : Immobilisations corporelles	244 694,73 €	53 544,25 €	298 238,98 €
23 : Immobilisations en cours	25 000,00 €	0,00€	25 000,00 €
Opération 25 : Réhabilitation du bâtiment 6 du Quartier Ordener	1 282 000,00 €	0,00€	1 282 000,00 €
27 : Autres immobilisations financières	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
041 : Opérations patrimoniales	179 590,00 €	50 000,00 €	229 590,00 €
Total des dépenses	3 466 363,12 €	321 544,25 €	3 787 907,37 €
001 : Solde de la section d'investissement reporté	44 582,31 €	0,00€	44 582,31 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	800 000,00 €	212 000,00 €	1 012 000,00 €
10 : Dotations, fonds divers, réserves	1 063 265,06 €	0,00 €	1 063 265,06 €
13 : Subventions d'investissement	908 470,00 €	0,00 €	908 470,00 €
23 : Immobilisations en cours	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	445 455,75 €	59 544,25 €	505 000,00 €
041 : Opérations patrimoniales	179 590,00 €	50 000,00 €	229 590,00 €
Total des recettes	3 466 363,12 €	321 544,25 €	3 787 907,37 €

Envoyé en préfecture le 29/11/2021 Reçu en préfecture le 29/11/2021

ID: 060-200066975-20211118-2021CC05065-DE

Affiché le 29/11/2021

5104

<u>Article 2</u>: d'AUTORISER Monsieur le Président, ou son Représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le 18 novembre 2021 Et ont signé au registre les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

MARECHAL

ြာPrésident ထို့ အ Communauté de Communes Senlis Sud Oise